

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL
HYGIENISTS – L'ORDRE DES HYGIÉNISTES
DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
États financiers
30 juin 2022

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS -
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLE DES MATIÈRES**

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1 – 2
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats d'exploitation	5
État du flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 13

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de New Brunswick College of Dental Hygienists - l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de New Brunswick College of Dental Hygienists - l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022 et l'état de l'évolution des actifs nets, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de New Brunswick College of Dental Hygienists - l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick au 30 juin 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP s.r.l

Comptables professionnels agréés

Dieppe, Nouveau-Brunswick
Le 23 février 2023

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État de la situation financière

Au 30 juin 2022

	2022	2021
Actifs		
À court terme		
Encaisse	353 391 \$	294 120 \$
Investissements à court terme (note 3)	181 026	180 136
Frais payés d'avance	2 775	12 107
	537 192	486 363
Immobilisations (note 4)	4 374	4 225
	541 566 \$	490 588 \$
Passifs		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	18 114 \$	15 296 \$
Cotisations des membres reportés	112 155	103 398
	130 269	118 694
Actifs nets		
Affectés (note 6)	170 000	170 000
Non affectés	236 923	197 669
Investis en immobilisations	4 374	4 225
	411 297	371 894
	541 566 \$	490 588 \$
Engagements (note 7)		

Au nom du Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Voir notes complémentaires aux états financiers

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

	Affectés (Note 6)		Non affectés		Investis en immobilisations		2022		2021	
Solde au début de l'exercice	170 000	\$	197 669	\$	4 225	\$	371 894	\$	328 296	\$
Excédent des revenus sur les dépenses	-		39 403		-		39 403		43 598	
Transfert pour l'acquisition d'immobilisa	-		(2 305)		2 305		-		-	
Transfert pour l'amortissement des immobilisations	-		2 156		(2 156)		-		-	
Solde à la fin de l'exercice	170 000	\$	236 923	\$	4 374	\$	411 297	\$	371 894	\$

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

	2022		2021	
Revenus				
Cotisations des membres	229 753	\$	221 148	\$
Dépenses				
Salaires et avantages sociaux	91 478		88 381	
Frais de consultations	22 806		19 747	
Frais légaux et comptables	20 369		13 969	
Loyer	13 294		7 107	
Frais de logiciel de gestion des données	8 740		18 392	
Cotisation à la CADC et autre adhésion	5 836		4 225	
Frais d'impression et de bureau	5 692		4 004	
Intérêts et frais bancaires	4 798		4 227	
Assurance	3 796		3 696	
Téléphone	3 495		2 896	
Frais de réunion	3 192		(573)	
Honoraires du bureau de direction (note 8)	3 075		8 175	
Amortissement des immobilisations	2 156		1 978	
Courrier et livraison	1 234		303	
Frais d'assemblée générale annuelle	800		800	
Frais de site Web	502		356	
Frais de conférences	-		2 000	
Frais de traduction	-		564	
	191 263		180 247	
Excédent des revenus sur les dépenses avant autre revenu	38 490		40 901	
Autre revenu				
Revenu d'intérêts	913		2 697	
Excédent des revenus sur les dépenses	39 403	\$	43 598	\$

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

	2022		2021	
Activités d'exploitation				
Excédent des revenus sur les dépenses	39 403	\$	43 598	\$
Éléments sans effet sur la trésorerie:				
Amortissement des immobilisations	2 156		1 978	
	41 559		45 576	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:				
Frais payés d'avance	9 332		(9 933)	
Créditeurs et frais courus	2 818		838	
Cotisations des membres reportés	8 757		(2 102)	
	20 907		(11 197)	
	62 466		34 379	
Activités d'investissement				
Acquisition d'investissements	(890)		(2 676)	
Acquisition d'immobilisations	(2 305)		(2 650)	
	(3 195)		(5 326)	
Augmentation de l'encaisse	59 271		29 053	
Encaisse, au début	294 120		265 067	
Encaisse, à la fin	353 391	\$	294 120	\$

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick (l'Ordre) est un organisme sans but lucratif incorporé sous la loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public en veillant à ce que l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire par ses membres soit conforme aux normes que l'Ordre établit. L'Ordre est exempt d'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149 (1)(l) de la loi de l'impôt sur les revenus.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – normes comptables pour les organismes sans but lucratif, qui établit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois. La trésorerie grevée d'affectations qui ne peut pas être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans les fonds affectés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé à des taux permettant d'amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau	20 %	méthode de l'amortissement dégressif
Ordinateur	30%	méthode de l'amortissement dégressif
Logiciel informatique	100 %	méthode de l'amortissement dégressif

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties à la moitié des taux ci-dessus.

Actifs à long terme

Les actifs à long terme sont constitués des immobilisations corporelles susmentionnés. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis de la manière décrite dans les méthodes comptables applicables.

L'Ordre soumet ses actifs à long terme destinés à être utilisés à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situations indiquent que la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs pourrait ne pas être recouvrable.

La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède la somme des flux de trésorerie futurs non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie. Si la valeur comptable n'est pas recouvrable, la perte de valeur correspond alors à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. La juste valeur est évaluée au moyen de prix cotés sur un marché. Toute perte de valeur est incluse dans l'excédent des revenus sur les dépenses avant autre revenu de l'exercice.

(Suite...)

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser ses produits. Les contributions affectées sont imputées aux résultats dans l'exercice pour lequel les charges correspondantes sont encourues. Les contributions non affectées sont imputées aux résultats lorsque reçues ou recevable advenant que le montant à recevoir peut-être estimer de façon raisonnable et que le recouvrement est assuré de façon raisonnable.

Les cotisations des membres encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées et reconnus seulement lorsque le paiement est reçu étant donné que les membres reçoivent au moment du paiement leur permis valide.

Les cotisations des membres reportés représentent les cotisations reçues au courant de l'année mais reliées à l'exercice suivant.

Fonds affectés

Le conseil a établi un fond disciplinaire, un fond de réserve et un fond restreint de planification de la relève pour le directeur exécutif/registraire pour être utilisés à des besoins spécifiques. Le fond de réserve sera utilisé pour les contingences opérationnelles, le fond disciplinaire pour l'exécution de leur mandat de discipline et plaintes au travail de l'Ordre et le fond restreint de planification de la relève pour le directeur exécutif/registraire pour la recherche liée au poste, les négociations et les autres activités reliées. Les fonds doivent être transférés du fond non-affecté par motion du conseil exécutif. Tous intérêts gagnés dans les investissements des fonds affectés seront transférés au fond non affecté. Lorsque les dépenses vont être encourues, un transfert sera effectué du fond non-affecté pour couvrir celle-ci.

Contrat de location exploitation

Un contrat de location exploitation est un bail laissant au bailleur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien.

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation d'états financiers conforme aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour l'exercice.

L'amortissement est basé à sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les crédateurs et frais courus sont estimés selon le coût historique des biens et services.

Par nature, ces estimations sont assujetties à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations sur les états financiers pour les exercices ultérieurs pourrait être significative. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement, et lorsque des ajustements sont nécessaires, ceux-ci sont comptabilisés dans l'excédent des revenus sur les dépenses des exercices où ils deviennent connus.

(Suite...)

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'Ordre comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Ordre peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Ordre n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses instruments financiers au coût amorti, qui comprend l'encaisse, les investissements à court terme et les créditeurs et frais courus. L'Ordre supprime les passifs financiers, ou une partie lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou expirée.

Les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers contractés entre apparentés

L'Ordre évalue initialement les instruments financiers entre apparentés au coût lors de sa comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que des paiements variables et conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de cette dernière. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue (référer à la Note 8).

L'Ordre évalue par la suite les instruments financiers qui ont été initialement évalués au coût au moyen de la méthode du coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers contractés entre apparentés sont immédiatement comptabilisés en excédent des revenus sur les charges.

(Suite...)

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

L'Ordre évalue la perte de valeur de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Il regroupe les actifs afin de procéder à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour repérer, dans le groupe, chaque actif financier déprécié. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes pour établir s'il existe des indications objectives de dépréciation. S'il y a indication de dépréciation, l'Ordre détermine si celle-ci a entraîné un changement défavorable important du calendrier ou du montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice.

À l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés évalués initialement au coût, l'Ordre ramène la valeur comptable des actifs financiers dépréciés au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'elle pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

Dans le cas d'instruments d'emprunt contractés entre apparentés qui ont été évalués initialement au coût, l'Ordre ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs semblables, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'elle pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture et la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année courante.

L'Ordre procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement associée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

3. INVESTISSEMENTS À COURT TERME

Les investissements à court terme consistent de :

- un bon du trésor au montant de 52 295 \$ (2021 - 52 147 \$), incluant des intérêts réinvestis de 2 295 \$ (2021 - 2 146 \$) dont 44 \$ (2021 - 25 \$) d'intérêts courus, portant intérêt au taux de 1,40 % (2021 - 0,30 %), arrivant à échéance le 16 septembre 2022. Le coût original de 50 000 \$ a été acquis pour le fond disciplinaire.
- un bon du trésor au montant de 54 710 \$ (2021 - 54 256 \$), incluant des intérêts réinvestis de 4 710 \$ (2021 - 4 255 \$) dont 232 \$ (2021 - 95 \$) d'intérêts courus, portant intérêt au taux de 2,35 % (2021 - 0,50 %), arrivant à échéance le 24 juin 2023. Le coût original de 50 000 \$ a été acquis pour le fond disciplinaire.
- un bon du trésor au montant de 42 106 \$ (2021 - 41 918 \$), incluant des intérêts réinvestis de 2 106 \$ (2021 - 1 918 \$) dont 88 \$ (2021 - 145 \$) d'intérêts courus, portant intérêt au taux de 4,00 % (2021 - 0,50 %), arrivant à échéance le 18 février 2023. Le coût original de 40 000 \$ a été acquis pour le fond restreint de planification de la relève pour le directeur exécutif/registraire.
- Un bon du trésor au montant de 31 915 \$ (2021 - 31 815 \$), incluant des intérêts réinvestis de 1 915 \$ (2021 - 1 815 \$) dont 80 \$ (2021 - 79 \$) d'intérêts courus, portant intérêt au taux de 0,25 % (2021 - 0,25 %), arrivant à échéance le 21 février 2023. Le coût original de 30 000 \$ a été acquis pour le fond de la réserve.

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable	2021 Valeur comptable
Équipement de bureau	11 108	\$ 8 626	\$ 2 482	\$ 1 814
Ordinateur	6 653	5 341	1 312	1 875
Logiciel informatique	57 397	56 817	580	536
	75 158	\$ 70 784	\$ 4 374	\$ 4 225

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2022	2021
Créditeurs et frais courus	8 500 \$	5 500 \$
Déductions à la source	9 614	9 796
	18 114 \$	15 296 \$

6. ACTIFS NETS AFFECTÉS

Les actifs nets affectés incluent les trois fonds suivants:

- Fond de réserve pour 30 000 \$ (2021 - 30 000 \$)
- Fond disciplinaire pour 100 000 \$ (2021 - 100 000 \$)
- Fond restreint de planification de la relève pour le directeur exécutif/registraire pour 40 000 \$ (2021 - 40 000 \$)

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

7. ENGAGEMENTS

L'Ordre loue ses bureaux en vertu d'un bail d'une période de deux ans expirant le 30 septembre 2023. En vertu du contrat de location, l'Ordre est tenu de payer des versements mensuels de 1 093 \$, pour un total des paiements de location minimaux futurs de 16 388 \$.

L'Ordre a aussi un contrat de location pour une imprimante qui expire en 2025. En vertu du contrat de location, l'Ordre est tenu de payer des versements trimestriels 218 \$, pour un total des paiements de location minimaux futurs de 2 400 \$.

Les versements sur les trois prochaines années sont les suivants:

2023	13 983	\$
2024	4 150	
2025	655	\$

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'année, le l'Ordre a versé 3 075 \$ (2021 - 8 175 \$) pour rémunérer les membres de son conseil d'administration pour leur participation active au conseil général et aux assemblées générales annuelles de l'Ordre. Les parties sont liées par l'influence notable exerçable détenue par les membres du conseil d'administration sur les activités stratégiques et opérationnelles de l'Ordre.

9. MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

En janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que le virus COVID-19 (coronavirus) était une urgence de santé publique. Le COVID-19 perturbe les chaînes d'approvisionnement et affecte la production et les ventes à travers diverses industries. L'ampleur de l'impact du COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière de l'Ordre dépendra de certains développements, y compris la durée et la propagation du virus, l'impact sur les clients, employés et fournisseurs de l'Ordre, ce qui est de nature incertaine et imprévisible. Alors que cette perturbation devrait actuellement être temporaire, il existe une incertitude considérable quant à sa durée exacte. Par conséquent, bien que l'Ordre s'attende à ce que cette situation ait une incidence sur ses résultats d'exploitation futurs, les impacts financiers et la durée de cette situation ne peuvent être estimés de façon raisonnable en ce moment.

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Notes complémentaires aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse et les dépôts à terme tel que présenté à l'état de la situation financière. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et frais courus tel que présenté à l'état de la situation financière. L'analyse qui suit, fournit des informations sur l'exposition au risque de l'Ordre en date du 30 juin 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses obligations en vertu de ses comptes fournisseurs et frais courus. Le niveau de difficulté attribué à l'Ordre d'honorer ses obligations est directement attribué à la capacité de maintenir et d'augmenter son niveau de revenus. Il n'y a eu aucun changement du risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs attendus d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque; risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt. Il n'y a eu aucun changement du risque d'exposition depuis l'exercice précédent.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses dépôts à terme. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. Il n'y a eu aucun changement du risque d'exposition depuis l'exercice précédent.
